

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1967 AU 31/08/2017

Disposition n° 1 de la formalité 2001P2809/UD47 :

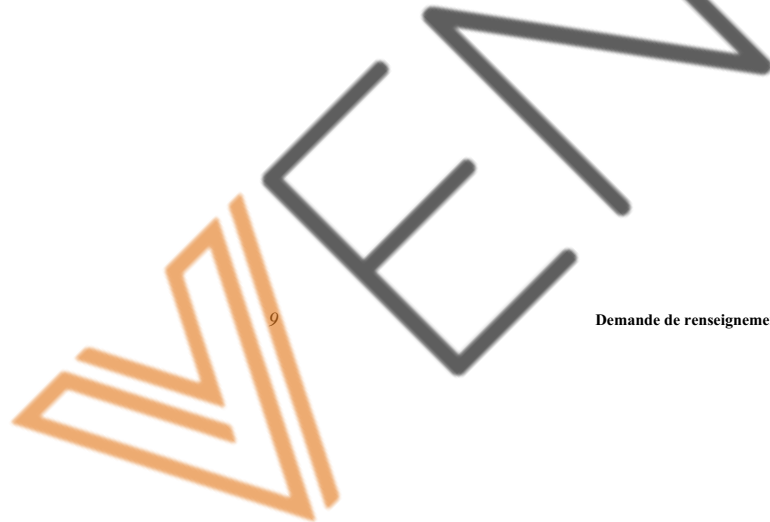
Antienne Désignation					Nouvelle désignation						
Commune	Pfx	Sec	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sec	Plan	Vol	Lot
GARGES-LES-GONESSE		Z	1196			GARGES-LES-GONESSE		BA	9		
GARGES-LES-GONESSE		Z	1487			GARGES-LES-GONESSE		BA	10		
GARGES-LES-GONESSE		Z	754			GARGES-LES-GONESSE		BA	11		
GARGES-LES-GONESSE		Z	755			GARGES-LES-GONESSE		BA	12		
GARGES-LES-GONESSE		Z	756			GARGES-LES-GONESSE		BA	13		
GARGES-LES-GONESSE		Z	757			GARGES-LES-GONESSE		BA	14		
GARGES-LES-GONESSE		Z	1855			GARGES-LES-GONESSE		BA	16		
GARGES-LES-GONESSE		Z	1854			GARGES-LES-GONESSE		BA	17		
GARGES-LES-GONESSE		Z	1853			GARGES-LES-GONESSE		BA	18		
GARGES-LES-GONESSE		Z	1852			GARGES-LES-GONESSE		BA	19		
GARGES-LES-GONESSE		Z	1486			GARGES-LES-GONESSE		BA	20		
GARGES-LES-GONESSE		Z	1480			GARGES-LES-GONESSE		BA	23		
GARGES-LES-GONESSE		Z	831			GARGES-LES-GONESSE		BA	26		
GARGES-LES-GONESSE		Z	1479			GARGES-LES-GONESSE		BA	27		
GARGES-LES-GONESSE		Z	1485			GARGES-LES-GONESSE		BA	28		
GARGES-LES-GONESSE		Z	1478			GARGES-LES-GONESSE		BA	31		
GARGES-LES-GONESSE		Z	1488			GARGES-LES-GONESSE		BA	33		
GARGES-LES-GONESSE		Z	1490			GARGES-LES-GONESSE		BA	29		

Disposition n° 2 de la formalité 2001P2809/UD47 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1967 AU 31/08/2017

Immeuble Mère						Immeuble Filie						
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	
GARGES-LES-GONESSE		Z	835			GARGES-LES-GONESSE		BA	8			
		Z	1195									
GARGES-LES-GONESSE		Z	1851			GARGES-LES-GONESSE		BA	15			
		Z	1856									
GARGES-LES-GONESSE		Z	637 à 638			GARGES-LES-GONESSE		BA	22			
GARGES-LES-GONESSE		Z	585			GARGES-LES-GONESSE		BA	32			
		Z	833									
GARGES-LES-GONESSE		AB	347			GARGES-LES-GONESSE		BA	34			
		AB	393									
GARGES-LES-GONESSE		AB	349			GARGES-LES-GONESSE		BA	43			
		AB	355 à 356									
		AB	450									

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 16/08/2001	Référence de dépôt : 2001D8817
	Nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 25/05/2001 Vol 2001P N° 2809	
	Rédacteur : !	



Demande de renseignements n° 2017F4C05

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 0U0U1967 AU 31/08/2017**

*Disposition n° 1 de la formalité 2001D8817 :*

ERREUR DU SERVICE ni a été omis le descriptif dans les UD 24/25/26/27/29 du PV DE REMANIEMENT publié le 25/05/2001 soit les réunions suivantes  
 AC 103/105/107/109 réunis sous AT8  
 AC147/150 réunis sous AT 9  
 AC163/193 réunis sous AT 18  
 AC20/117 réunis sous AT 50  
 AE 384/385/387 réunis sous AV 11  
 AE8/9/10/11/12 réunis sous AV 18  
 AE 227/228 réunis sous AV 23  
 AE191/231/234 réunis sous AV 25  
 AE232/233 réunis sous AV 27  
 AE354/355 réunis sous AV 46  
 AE 356/357 réunis sous AV 47  
 AE358/359 réunis sous AV48  
 AE360/361 réunis sous AV49  
 AE81/82 réunis sous AV 129

<b>N° d'ordre : 3</b>	Date de dépôt : 19/01/2004	Référence de dépôt : <b>2004D588</b>
	Nature de l'acte : <b>CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 25/05/2001 Vol 2001P N° 2809</b>	
	Rédacteur : /	

*Disposition n° 1 de la formalité 2004D588 : PV RECTIFICATIF DE REMANIEMENT VOL 2001 P 2809*

Ancienne Désignation						Nouvelle désignation					
Commune	Pfx	J Sec	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sec	Plan	Vol	Lot
GARGES-LES-GONESSE		AX	335			GARGES-LES-GONESSE	AK		7		
GARGES-LES-GONESSE		AX	336			GARGES-LES-GONESSE	AK		6		
GARGES-LES-GONESSE		AX	337			GARGES-LES-GONESSE	AK		5		

Complément : Trois changements de désignation omis dans le PV de remaniement.

<b>N° d'ordre : 4</b>	Date de dépôt : 16/07/2004	Référence de dépôt : <b>2004D7365</b>
	Nature de l'acte : <b>CORRECTION DE FORMALITE du 19/01/2004 Vol 2004D N° 588 de la formalité initiale du 25/05/2001 Vol 2001P N° 2809</b>	
	Rédacteur : /	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1967 AU 31/08/2017

Disposition n° 1 de la formalité 2004D7365 :

Ancienne Désignation						Nouvelle désignation					
Commune	Pfx	Sec	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sec	Plan	Vol	Lot
GARGES-LES-GONESSE		AK	5			GARGES-LES-GONESSE		AX	337		
GARGES-LES-GONESSE		AK	6			GARGES-LES-GONESSE		AX	336		
GARGES-LES-GONESSE		AK	7			GARGES-LES-GONESSE		AX	335		

Complément : Correction du 2004 D 588 inversion des parcelles nouvelles et anciennes.

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 25/01/2007	Référence de dépôt : 2007D1127
	Nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 25/05/2001 Vol 2001P N° 2809	
	Rédacteur : /	

Disposition n° 1 de la formalité 2007D1127 : PROCES-VERBAL DE REMANIEMENT DU 23/05/2001

Correction effectuée dans le cadre de l'apurement des B ED.

Erreur du service : c'est à tort et par erreur si dans la formalité corrigée ce jour, la tâche "LIER BED" avait été effectuée entre deux mauvaises assises de copropriété.

Lors du remaniement, la parcelle sise à GARGES LES GONESSE et cadastrée AC 269 est devenue AT 1.

Suite à ce changement, la copropriété qui était cadastrée GARGES LES GONESSE AC 269 et BONNEUIL EN FRANCE A 1051 (BED 5367) est devenue GARGES LES GONESSE AT 1 et BONNEUIL EN FRANCE A 1051 (BED 58537). C'est donc à tort et par erreur si la tâche "LIER BED" a été effectuée entre deux mauvaises assises de copropriété GARGES LES GONESSE AC 269 et AC 270 (BED 33642) et GARGES LES GONESSE AT 1 et AT 73 (BED 33661).

Cette correction a permis d'annuler le "LIER BED" erroné et d'effectuer le bon "LIER BED" entre les BED 5367 et 58537.

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 05/02/2007	Référence de dépôt : 2007D1752
	Nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 25/05/2001 Vol 2001P N° 2809	
	Rédacteur : /	

Disposition n° 1 de la formalité 2007D1752 : PROCES VERBAL DE REMANIEMENT DU 23/05/2001

Ancienne Désignation						Nouvelle désignation					
Commune	Pfx	Sec	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sec	Plan	Vol	Lot
GARGES-LES-GONESSE		AH	12			GARGES-LES-GONESSE		AX	111		
GARGES-LES-GONESSE		AH	13			GARGES-LES-GONESSE		AX	113		

Complément : C'est à tort et par erreur que ces changements de désignation ont été omis dans la formalité corrigée ce jour.

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1967 AU 31/08/2017**

*Disposition n° 1 de la formalité 2007D1752 : PROCES VERBAL DE REMANIEMENT DU 23/05/2001*

Suite à ces changements, la copropriété, qui était auparavant cadastrée AH 12 et AH 13, est désormais cadastrée AX 111 et AX 113.  
Pour le service : la tâche lier "BED" avait malgré tout été faite dans la formalité initiale.

*Disposition n° 2 de la formalité 2007D1752 : PROCES VERBAL DE REMANIEMENT DU 23/05/2001*

Ancienne Désignation					Nouvelle désignation						
Commune	Pfx	Sec	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sec	Plan	Vol	Lot
GARGES-LES-GONESSE			AH 17			GARGES-LES-GONESSE		AX	118		

Complément : C'est à tort et par erreur que ce changement de désignation ont été omis dans la formalité corrigée ce jour.  
Suite à ce changement, la copropriété, qui était auparavant cadastrée AH 17, est désormais cadastrée AX 118.  
Pour le service : la tâche lier "BED" avait malgré tout été faite dans la formalité initiale.

<b>N° d'ordre : 7</b>	Date de dépôt : 09/11/2007	Référence de dépôt : <b>2007D13458</b>
	Nature de l'acte : <b>CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 25/05/2001 Vol 2001P N° 2809</b>	
	Rédacteur : /	

*Disposition n° 1 de la formalité 2007D13458 :*

Ancienne Désignation					Nouvelle désignation						
Commune	pfx	Sec	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sec	Plan	Vol	Lot
GARGES-LES-GONESSE			AC 19			GARGES-LES-GONESSE		AT	49		

Complément : C'est à tort et par erreur que, lors du PV de remaniement, la parcelle AC 19 a reçu pour nouvelle désignation AC 49, alors qu'il s'agit de AT 49.

<b>N° d'ordre : 8</b>	Date de dépôt : 17/09/2010	Référence de dépôt : <b>2010D9323</b>
	Nature de l'acte : <b>CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 25/05/2001 Vol 2001P N° 2809</b>	
	Rédacteur : /	

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1967 AU 31/08/2017

Dispositif 1 de la formalité 2010D9323 : PROCES VERBAL DE REMANIEMENT DU 23/05/2001

ERREUR DU SERVICE : c'est à tort et par erreur, s'il a été omis d'indiquer, lors du remaniement, que la copropriété qui était cadastrée AM 73, serait désormais cadastrée AO 287.

Pour le service : les lots n'avaient pas été identifiés et la tâche "Lier Bed" n'avait pas été effectuée.

N° d'ordre : 9	Date de dépôt : 25/10/2011	Référence d'enlissement : 2011P5930	Date de l'acte: 04/10/2011
Nature de l'acte : VENTE			
Rédacteur : NOT Anne RENOUX-FONTAINE ! SARCELLES			

Disposition n° 1 de la formalité 2011P5930 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
2	THEBAUD			03/08/1949	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	[REDACTED]			[REDACTED]	
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	GARGES-LES-GONESSE	BA 10		1085 1095

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix d'évaluation : 115.000,00 EUR

N° d'ordre : 10	Date de dépôt : 25/10/2011	Référence d'enlissement : 2011V3794	Date de l'acte : 04/10/2011
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS			
Rédacteur: NOT Anne RENOUX-FONTAINE / SARCELLES			
Domicile élu : SARCELLES en l'étude			

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1967 AU 3V08/2017

Disposition n° 1 de la formalité 2011V3794 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT FONCIER DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1					
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		GARGES-LES-GONESSE	BA 10		1085 1095

Montant Principal : 115.000,00 EUR Accessoires : 23.000,00 EUR Taux d'intérêt : 4,85 %  
Date extrême d'exigibilité : 15/10/2041 Date extrême d'effet : 15/10/2042

CERTIFICAT DE DEPOT DU 01/09/2017 AU 2V09/2017

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants * Prop.Imm /Contre * TDébiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
21/09/2017 D09727	COMMANDEMENT VALANT SAISIE M PLOUCHART, Huissier de justice LOUVRES	27/07/2017	CREDIT FONCIER DE FRANCE [REDACTED]	S00137

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 14 pages y compris le certificat.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
SAINT-LEU-LA-FORET 2  
131 Rue d'Ermont  
95328 SAINT LEU LA FORET  
Téléphone : 0130406651  
Télécopie : 0130406690  
Mél : [spf.saint-leu-la-foret2@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:spf.saint-leu-la-foret2@dgfip.finances.gouv.fr)

BUISSON  
29 RUE PIERRE BUTIN  
BP 26  
95300 PONTOISE

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS



Date : 22/09/2017

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2017F4005

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1967 au 2V09/2017

### IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	IA)t
268	GARGES-LES-GONESSE	BA 10		(A)
				1085 (A)
				1095 (A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

### FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 25/05/2001	références d'enlissement : 2001P2809	Date de l'acte : 23/05/2001
	nature de l'acte : PROCES-VERBAL DE REMANIEMENT		
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 16/08/2001	références d'enlissement : 2001D8817	
	nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 25/05/2001 Vol 2001P N° 2809		
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 19/01/2004	références d'enlissement : 2004D588	
	nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 25/05/2001 Vol 2001P N° 2809		
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 16/07/2004	références d'enlissement : 2004D7365	
	nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE du 19/01/2004 Vol 2004D N° 588 de la formalité initiale du 25/05/2001 Vol 2001P N° 2809		

<b>N° d'ordre : 5</b>	date de dépôt : 25/01/2007	références d'enlissement : <b>2007D1127</b>	
	nature de l'acte : <b>CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 25/05/2001 Vol 2UUIP N 28U9°</b>		
<b>N° d'ordre: 6</b>	date de dépôt: 05/02/2007	références d'enlissement : <b>2007D1752</b>	
	nature de l'acte : <b>CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 25/05/2001 Vol 2001P N° 2809</b>		
<b>N° d'ordre: 7</b>	date de dépôt: 09/11/2007	références d'enlissement : <b>2007D13458</b>	
	nature de l'acte <b>CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 25/05/2001 Vol 2001P N° 2809</b>		
<b>N° d'ordre : 8</b>	date de dépôt: 17/09/2010	références d'enlissement : <b>2010D9323</b>	
	nature de l'acte <b>CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 25/05/2001 Vol 2001P N° 2809</b>		
<b>N° d'ordre : 9</b>	date de dépôt: 25/10/2011	références d'enlissement : <b>2011P5930</b>	Date de l'acte : 04/10/2011
	nature de l'acte : <b>VENTE</b>		
<b>N° d'ordre: 10</b>	date de dépôt : 25/10/2011	références d'enlissement : <b>2011V3794</b>	Date de l'acte : 04/10/2011
	nature de l'acte <b>zPRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS</b>		

3



N°11187\*03  
 DIR. CTION GÉNÉRALE  
 DES FINANCES PUBLIQUES  
 Formulaire n°10101\*  
 Décret du 14 octobre 1956, et 38

1FI

liberté • égalité • fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°3236-SD  
 (01-2013)  
 @internet-DGFIP

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : H 14/167

Déposée le : 21/09/2017

Références du dossier : \_\_\_\_\_

**Demande de copie de documents<sup>(1)</sup>**  
 (pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

www **CONS. RELEV. S. I. S. W. d. < > > m**

A compléter éventuellement dans le cadre d'une demande complémentaire de formalité faisant suite à une demande de renseignements.

N° JliiQOS \_\_\_\_\_ déposée le 21W2017

Références du dossier : ^EEÄIHôNAfiALASINGAM

Service de dépôt : .SAMTLBJJLA.EQRET^

IDENTIFICATION DE L'USAGER AUPRES DU SERVICE DES ANNONCES<sup>(2)</sup>

MJ0.m^OHA/iSSP.aES

Avocat

J&mâJ'ifiOB. Butin

JSatMLEQNECUSE

Adresse courriel<sup>(3)</sup> :

Téléphone : ..&W,2Q,15..fi2

A .Eoctalae, \_\_\_\_\_ le 20/09/2017

Signature

**Copie des documents :**

- nombre de bordereaux d'inscriptions demandés : \_\_\_\_\_ 1 6 € - €€

- nombre d'états descriptifs de division, de modificatifs ou de règlements de copropriété demandés : \_\_\_\_\_ x 30 € - €

- autres documents demandés : \_\_\_\_\_ x 15 € = \_\_\_\_\_ e

**Frais de renvoi -** \_\_\_\_\_ JX 1 € 1 e

règlement joint  0 compte usager  **TOTAL - 7 -<00 €**

MODÈLE DE PAIEMENT À VOUS FAIRE PARVENIR

numéraire  
 chèque ou CD.C.  
 mandat  
 virement  
 utilisation du compte d'usager : \_\_\_\_\_

QUITTANCE : \_\_\_\_\_

Le service de la publicité foncière est requis de délivrer un(e) :

copie  
 demande spéciale prévue par le § 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955  
 des documents ou formalités désignés ci-après.

<sup>(1)</sup> Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation de l'immeuble pour lesquels les documents sont demandés.  
<sup>(2)</sup> Identité et adresse postale.  
<sup>(3)</sup> Uniquement pour les usagers professionnels.



**Avertissement** : Version imprimée de la copie d'un document que le notaire a transmise sur support électronique à la Direction Générale des Finances Publiques. Les différences de forme (nombre de pages notamment) ne remettent pas en cause l'intégrité du document garantie par le notaire.

Copie du document

**INSCRIPTION DE PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS (article 2374 2° du Code Civil).  
AYANT EFFET JUSQU'AU QUINZE OCTOBRE DEUX MIL QUARANTE DEUX**

La dernière échéance est déterminée et future.

**EST REQUISE AVEC ÉLECTION DE DOMICILE À : DOMICILE ÉLU**

En l'Office Notarial de SARCELLES, 8 Boulevard du Général de Gaulle

EN VERTU DE :	TITRE DU CREANCIER
---------------	--------------------

D'un acte reçu par :

Maître Anne **RENOUX FONTAINE**, Notaire soussigné membre de la Société Civile Professionnelle « Fabrice **DOLO** et Anne **RENOUX-FONTAINE**, Notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à SARCELLES, 8 Boulevard du Général de Gaulle.

Le 4 octobre 2011

Contenant **VENTE** par :

Monsieur Michel **THIEBAUD AU PROFIT DE :**

Monsieur [REDACTED] de l'immeuble ci-après désigné, moyennant le prix principal de CENT QUINZE MILLE EUROS (115.000,00 EUR),

**ET PRET** par la Banque ci-après dénommée d'un montant de CENT VINGT TROIS MILLE SIX CENT QUATRE EUROS (123604 euros) dont CENT QUINZE MILLE EUROS employés au paiement du prix de vente sus-indiqué à due concurrence, ainsi constaté à l'acte tant aux termes de la déclaration d'origine des deniers qu'aux termes du quittancement.

AU PROFIT DE :	CREANCIER
----------------	-----------

La Société dénommée **CREDIT FONCIER DE FRANCE**, Société anonyme au capital de 903.917.969,50 EUR, dont le siège est à PARIS CEDEX 01 (75050), 19, rue des Capucines B.P 65, identifiée au SIREN sous le numéro 542.029.848 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

**PRETEUR**

CONTRE:	PROPRIÉTAIRE GREVÉ
---------	--------------------

Monsieur [REDACTED], Commis de cuisine, demeurant à GARGES-LES-GONESSE (95140) 7 Rue Jean Racine.  
Né à JAFFNA, (SRI LANKA) le 12 avril 1976.  
Célibataire.

**DEBITEUR**

SUR:	IMMEUBLE GREVÉ
------	----------------

**Désignation de l'ENSEMBLE IMMOBILIER dont dépendent les BIENS :**

Dans un ensemble immobilier situé à GARGES-LES-GONESSE (VAL-D'OISE) 95140 8 Avenue de la Commune de Paris dénommé « LES ROCHES »

**Cet ensemble immobilier figurant au cadastre :**

- Section BA, numéro 10, lieudit 8 avenue de la Commune de Paris, pour une contenance de deux hectares neuf ares cinquante quatre centiares (02ha 09a 54ca).

Lot numéro mille quatre-vingt quinze (1095) ; Lot numéro mille quatre-vingt cinq (1085) :

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION - REGLEMENT DE COPROPRIETE**

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division établi aux termes d'un acte reçu par Maître FOUAN, Notaire à PARIS, le 6 novembre 1970, dont une copie authentique a été publiée au 2ème bureau des hypothèques de PONTOISE, le 18 janvier 1971 volume 5349 numéro 6.

Ledit état descriptif de division a été modifié :

- aux termes d'un acte reçu par Maître FOUAN, Notaire à PARIS, le 19 novembre 1970, dont une copie authentique a été publiée au 2ème bureau des hypothèques de PONTOISE, le 18 janvier 1971 volume 5349 numéro 7.

- aux termes d'un acte reçu par Maître FOUAN, Notaire à PARIS, le 2 mars 1971, dont une copie authentique a été publiée au 2ème bureau des hypothèques de PONTOISE, le 2 avril 1971 volume 5411 numéro 12.

- aux termes d'un acte reçu par Maître FOUAN, Notaire à PARIS, le 2 mars 1971 dont une copie authentique a été publiée au 2ème bureau des hypothèques de PONTOISE, le 2 avril 1971 volume 5411 numéro 13.

- aux termes d'un acte reçu par Maître FOUAN, Notaire à PARIS, le 11 décembre 1972 dont une copie authentique a été publiée au 2ème bureau des hypothèques de PONTOISE, le 23 janvier 1973 volume 6004 numéro 16.

L'ensemble immobilier sus-nommé « LES ROCHES » étant plus amplement décrit et désigné en un état descriptif de division et règlement de copropriété établi par acte sous seing privé en date à PARIS, du 21 mars 1974, dont un original a été déposé avec reconnaissance d'écriture et de signature au rang des minutes de l'office notarial de Maître FIXOIS suivant acte en date du 21 mars 1974 dont une expédition a été publiée au 2ème bureau des hypothèques de PONTOISE, le 28 mars 1974 volume 6370 numéro 2.

APPARTENANT A :	EFFET RELATIF
-----------------	---------------

VENTE énoncée ci-dessus, dont la publication est requise simultanément.

POUR SURETE DE:	CREANCE GARANTIE
-----------------	------------------

- De la somme de CENT QUINZE MILLE EUROS,, partie du prêt d'un montant en principal de CENT VINGT TROIS MILLE SIX CENT QUATRE EUROS, Remboursable en 360 mois, dont la dernière échéance sera exigible le 15 octobre 2041, ci	115.000,00
---	------------

- Des intérêts que ledit privilège conserve au même rang que le principal, au taux stipulé dans l'acte, soit au taux annuel de 4,85 %,	Mémoire
--	---------

- Des accessoires comprenant notamment :	
a) toutes sommes dues pour frais et avances, les loyaux coûts du contrat de prêt et de leurs suites, telles que la copie exécutoire de cet acte, si l'inscrivant venait à en faire l'avance, frais de poursuite et de mise à exécution, dommages et intérêts, indemnités en cas de remboursement anticipé ou d'exigibilité avant terme, et tous frais taxables.	
b) intérêts de toutes sommes en souffrance et de toutes avances dans les conditions prévues au contrat de prêt. Lesdits accessoires évalués à	23.000,00
<b>Total à inscrire sauf Mémoire</b>	<b>138.000,00</b>

**DISPOSITIONS PARTICULIERES - RENVOIS**

**CERTIFICATIONS**

(Montant du capital de la créance garantie, conformité des bordereaux entre eux et identité du ou des propriétaires)

Le soussigné, **Maître Anne RENOUX FONTAINE**, Notaire soussigné membre de la Société Civile Professionnelle « Fabrice DOLO et Anne RENOUX-FONTAINE, Notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à SARCELLES, 8 Boulevard du Général de Gaulle, certifie conformes au bordereau d'inscription transmis à la conservation des hypothèques sur support électronique, les données structurées qui y sont jointes.

H certifie que le montant du capital de la créance garantie figurant sur le bordereau n'est pas supérieur à celui figurant dans le titre générateur de la sûreté ou de la créance.

H certifie également que l'identité complète du propriétaire telle qu'elle est indiquée ci-dessus lui a été régulièrement justifiée.

**SARCELLES (Val d'Oise),  
Le 14 octobre 2011**

PARTIE RESERVEE AU CONSERVATEUR

VENNCHT



Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification

**Mention de publication.**

Cet acte transmis par la téléprocédure Télé@ctes, a été enregistré et publié le 25/10/2011 à la conservation des hypothèques de ERMONT

Numéro de dépôt : 2011D12002

Volume: 2011V03794

Montant total des droits : 0,00

Détails des droits :

Salaires/CSI : 69,00

Total liquidation : 69,00

Reçu : Soixante-neuf Euros

Pour le conservateur des hypothèques Gérard DUGUA

ARNAUD GARRIGUE INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES